



CC du Pays de Limours (CCPL) (Siren : 249100074)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Briis-sous-Forges
Arrondissement	Palaiseau
Département	Essonne
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	17/12/2001
Date d'effet	31/12/2001

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	Mme Dany BOYER

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	615 Rue Fontaine de Ville
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	91640 BRIIS-SOUS-FORGES
Téléphone	01 64 90 79 00
Fax	01 64 90 51 07
Courriel	accueil@cc-paysdelimours.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	27 699
-----------------------------	--------

Densité moyenne	232,18
-----------------	--------

Périmètre

Nombre total de communes membres : 14

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
91	Angervilliers (219100179)	1 755
91	Boullay-les-Troux (219100930)	657
91	Briis-sous-Forges (219101110)	3 419
91	Courson-Monteloup (219101862)	582
91	Fontenay-lès-Briis (219102431)	2 330
91	Forges-les-Bains (219102498)	4 210
91	Gometz-la-Ville (219102746)	1 531
91	Janvry (219103199)	653
91	Les Molières (219104114)	1 940
91	Limours (219103389)	6 550
91	Pecqueuse (219104825)	569
91	Saint-Jean-de-Beauregard (219105608)	481
91	Saint-Maurice-Montcouronne (219105681)	1 573
91	Vaugrigneuse (219106341)	1 449

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 34

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz
Environnement et cadre de vie
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Autres actions environnementales
- Acquisition, création et entretien de chemins de randonnées et voies douces reliant les communes de la communauté de communes ou assurant la liaison aux chemins de grande et petite randonnée du schéma départemental, d'espaces verts communautaires et publications y afférentes - Fauchage des bas côtés des voiries communales, élagage des haies communales sur la voirie communale, curage des fossés des voiries communales - Gestion des parcs intercommunaux sur le territoire intercommunal. - GEMAPI compétence exercée à partir du 01/01/2018.
Sanitaires et social
- Aide sociale facultative
- Action sociale
Aide aux initiatives locales intercommunales et aux actions en matière de prévention de la délinquance, d'insertion de jeunes, d'aide aux enfants en difficultés (par exemple : CMPP), dans le respect des pouvoirs de police des maires. - Soutien aux actions sociales et socioculturelles dirigées vers l'ensemble des communes de la Communauté.

- Crèche, Relais assistance maternelle, aide à la petite enfance

- Actions concernant les modes de garde de la petite enfance : recherche de solutions et de développement à partir de l'existant ou de créations nouvelles, sont d'intérêt communautaire les établissements destinés à accueillir les usagers d'au moins 3 communes de la communauté de communes.

Politique de la ville / Prévention de la délinquance

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion

Développement et aménagement économique

~~Elaboration de développement économique~~ Développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

Création et extension et gestion d'équipements à vocation culturelle, socioculturelle, sportive ou de loisirs dans la mesure où le conseil communautaire a validé son intérêt communautaire.

- Activités péri-scolaires

- Création et gestion de centre de loisirs "primaires" et "maternels", de structures de loisirs pour adolescents,

- Activités culturelles ou socioculturelles

Les compétences suivantes seront exercées après que la programmation annuelle ait été adoptée par le conseil communautaire. - Mise en oeuvre d'actions culturelles, - organisation d'actions valorisant le patrimoine historique, culturel ou naturel de l'espace communautaire. - Actions favorisant la lecture publique, - publications promotionnelles des actions culturelles prévues dans l'espace communautaire.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Constitution de réserves foncières

- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports

Dans le cadre du plan de déplacement urbain : - Organisation des transports pour l'activité piscine des classes maternelles et élémentaires, - Organisation des transports à destination des marchés locaux et des centres commerciaux, - Participation à la gestion de la gare autoroutière située à Briis-sous-Forges.

- Transport scolaire

Pour les établissements du second degré présents dans l'espace communautaire et la fréquentation rendue obligatoire d'établissements spécialisés situés ou non dans le périmètre de la communauté de communes

- Plans de déplacement urbains

Organisation des transports collectifs : Pour les établissements du second degré présents dans l'espace communautaire et la fréquentation rendue obligatoire d'établissements spécialisés situés ou non dans le périmètre de la communauté de communes. - Organisation des transports pour l'activité piscine des classes maternelles et élémentaires, - Organisation des transports à destination des marchés locaux et des centres commerciaux, - Participation à la gestion de la gare autoroutière située à Briis-sous-Forges.

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Création et entretien des voiries permettant de desservir les zones d'activité intercommunale

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

- Politique du logement social

- Création d'une instance communautaire de coordination (comité intercommunal du logement) pour accompagner les projets communaux de logements sociaux, - Constitution de réserves foncières en vue de la réalisation de logements sociaux, - Participation aux opérations de logement social réalisées sur les territoires communaux (garantie d'emprunts,

<i>dispositifs d'aide aux financements conjoints) - Etudes diverses sur le logement, notamment social, - Actions de maîtrise d'oeuvre urbaine sociale pour la sédentarisation des populations issues des gens du voyage, - Création et participation à la gestion de résidences-autonomie, dirigée vers l'ensemble des communes de la communauté.</i>
- Action et aide financière en faveur du logement social
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées
<i>Actions par des opérations communautaires en faveur du logement d'urgence ou temporaire.</i>
Autres
- Acquisition en commun de matériel
<i>Fonctionnement d'un service intercommunal d'impression, - Mise en place d'un service logistique à la disposition des communes (par exemple : tracteur avec chauffeur),</i>
- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...)
- NTIC (Internet, câble...)
<i>Aménagement numérique, réseaux et services de communications électroniques du territoire : - établissement, par réalisation ou acquisition, sur le territoire de ses membres, d'infrastructures et réseaux de communications électroniques, - gestion et exploitation de ces infrastructures et réseaux, - organisation et mise en oeuvre de tous les moyens permettant d'assurer, dans les conditions prévues par la loi, le développement et la promotion des services de communications électroniques correspondant à ces infrastructures et réseaux, - l'activité d'opérateur en mettant à la disposition des opérateurs de services la capacité et/ou les infrastructures et équipements nécessaires à leur activité, - offres de services de communications électroniques aux opérateurs de réseaux indépendants.</i>
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Création et gestion des maisons de services au public
- Autres
- <i>Instruction du droit des sols (voir statuts du 26/12/17).</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
91	SMAH de la vallée de l'Yvette (SIAHVVY) (200059525)	SM fermé	8 382 209
91	SMO Essonne Numérique (200066090)	SM ouvert	221 293
91	Syndicat pour l'innovation, le recyclage et l'énergie par les déchets et ordures ménagères (SIREDOM), Agence Sud Francilienne pour l'énergie, les déchets et l'environnement (200077832)	SM fermé	1 036 488
78	SM d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de la haute vallée de Chevreuse (257802041)	SM ouvert	1 012 803
91	SM pour la gestion de l'habitat voyageur (SYMGHAV) (259102242)	SM fermé	533 467
91	Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle (SyORP) (200087740)	SM fermé	478 706

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)